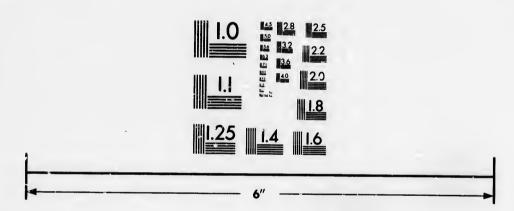


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

STATE OF THE STATE

C!HM/ICMH Microfiche Series. CIHM/ICMH Collection de microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadian de microreproductions historiques



(C) 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.			L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier uns image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de fiimage sont indiqués ci-dessous.						
1	oured covers/ verture de couleur				Coloured Pages de				
	ers dameged/ everture endommaç	jée			Peges da Pages en		ées		
	rers restored and/o iverture restaurée e				Pages res				
	er title missing/ itre de couverture	manque		V	Pages dis Peges dé			or foxed/ s ou piqu	
1 1	oured maps/ tes géogrephiques	en coulear			Pages de Pages dé				
	oured ink (i.e. othe re de couleur (i.e. a				Showthro Transpare				
	oured pletas and/or nches et/ou illustre				Qualité in			sion	
	nd with other mate é avec d'eutres doc				Includes :				·e
La ?	nt binding may caus g interior margin/ e liure serrée peut d orsion le long de la	auser de l'ombre	ou de le		Only editi Seule édi	tion dispo	onible		
Blai app hev il se iors mai	Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these heve been omitted from filming/ Il se peut que certaines peges blanches ajoutées lors d'une restauretion epparaissent dens le texte, mais, lorsque cela était possible, ces peges n'ont pes été filmées.			Peges wholly or partially obscured by errata silps, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errate, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.			d to it e pelure,		
11/	litional comments:, nmentaires supplén	nentaires: La pag	e du titre de l'é ir sur la fiche.	tiquette es	t reliée com	me étant la	dernière p	age du livre	mais filmée e
This is-	in filmont on the	4							
	is filmed at the red nent est filmé au ta	ux de réduction				267		201	
	14X	18X		22.X	T	26X		30X	777
	12X	16X	20X		24X		28X		32X

The to ti

The post of the film

Original Designation of the Sior or III

The shall TIN whi

Mag diffe enti begi righ requ met The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or Illustrated Impression, and ending on the last page with a printed or Illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les Images sulvantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée cont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'iliustration, soit par le second plat, seion le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angie supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants lilustrent la méthode.

1	2	3

1	
2	
3	

1	2	3
4	5	6

rrata to

tails du odifier

une

mage

pelure, n à

ais filmée en

32X

EN APPEL.

JEAN Brg. LAFRANCE,
Appellant,

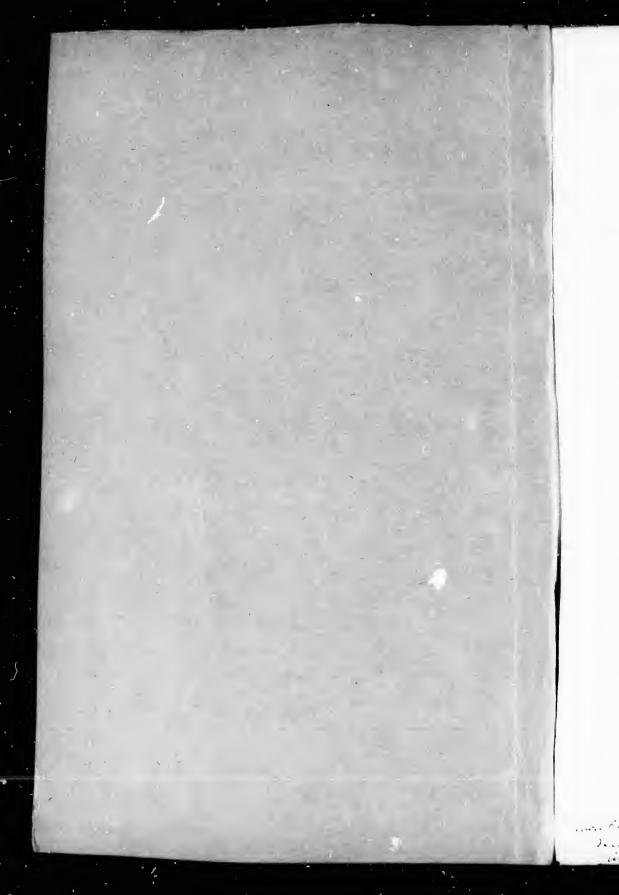
DOMINIQUE ROUSSEAU et PAUL JOSEPH LACROIX, Intimés.

CAS DES INTIME'S.

PLAMONDON,

Procureur des Intimés.





EN LA COUR D'APPEL.

JEAN BAPTISTE LAFRANCE,

(Demandeur en Cour Inférieure.)

Appellant,

ET

DOMINIQUE ROUSSEAU et PAUL JOSEPH LACROIX,

(Défendeurs en Cour Inférieure.)

Intimes.

CAS DES INTIME'S.

A'ACTION du Demandeur est institué à l'effet de recouvrer des Désendeurs la somme de £30, prétendant avoir exécuté un marché, dont voici à peu-près la teneur.

" Jean Baptiste Lafrance s'est engagé à Dominique Rousseau et Paul " Joseph Lacroix, pour à leur première requisition partir de Montréal en qua-" lité de guide dans un de leurs canots ou bateaux, pour faire le voyage tant " en montaut que pour aller et venir à Michilimakinae, et libre à son retour à " Montréal et avoir hien et dûment soin, pendant les routes et étant au dit lieu, " des marchandises, vivres, pelleteries, ustensiles et de toutes les choses néces-" saires pour le voyage ; servir, obéir et exécuter fidèlement tout ce que les " dits bourgeois ou tous autres représentans leurs personnes, auxquels ils pour-" roient transporter le présent engagement, lui demanderoit de lieite et honnête, " faire leur profit, éviter leur dommage, les en avertir, s'il vient à sa connois-" sance et généralement tout ce qu'un bon engagé doit et est obligé de faire; " sans pouvoir faire aueune traite particulière, s'absenter ni quitter le dit ser-" vice, sous les peines portées par les Ordonnances, et de perdre ses gages.

" Le dit engagement pour et moyennant six cent livres ou chelins, ancien " courant de cette Province."

Les défendeurs plaidèrent à cette action, qu'ils n'étoient pas endettés, et dirent par Exception que le demandeur n'avoit pas rempli ses engagemens, qu'il avait constamment refusé d'obéir aux défer deurs; que malgré leurs défenses il a traité des marchandises, et a descendu des passagers dans les canots des défendeurs.

Les faits allégués par les défendeurs ont été prouvés d'une manière satisfactoire, et en conséquence la Conr du Banc du Roi de Sa Majesté pour le District de Montréal, par son Jugement du 6 Octobre dernier a renvoyé le demandeur de son action, avec depens.

Les Griefs sont généraux, les Réponses générales.

demanda i mila de minort du sta inscreça de sinduceros de proposiones.

QUEBEC, 25 Juillet, 1818.

wer for come herim one, is a server.

des received, a legt 23. Procureur des l'Intimés.

